BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 393

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

503 376 782 RCS Toulouse.
ALIASPRINT.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 57240.00 EUR.
Adresse : 41, Rue Georges Ohnet, Zone d'Activité du Mont Blanc, BP 22041, 31018 Toulouse cedex 02.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE FUSION. Par acte sous seing privé en date du 30 Novembre 2021, la Société SOCIETE TOULOUSAINE IMPRESSION NUMERIQUE dont le sigle est STIN IMPRIMERIE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 150 000 €, ayant son siège social au 41 Rue Georges Ohnet , 31200 TOULOUSE, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n°422 561 126 (La société absorbante) ; et la société ALIASPRINT, Société par Actions Simplifiée, au capital de 57 240 €, ayant son siège social au 41 Rue Georges Ohnet , BP 22041 - ZA du Mont Blanc , 31018 TOULOUSE CEDEX 02, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n°503 376 782, d'une part, et la Société IPG EUROPE, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 50 400 €, ayant son siège social au 41 Rue Georges Ohnet , ZA du Mont Blanc, 31200 TOULOUSE, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le n °421 042 003, de seconde part (Les sociétés absorbées) ; ont établi un traité de fusion, aux termes duquel les sociétés absorbées faisaient apport, à titre de fusion simplifiée à la société absorbante sous les garanties ordinaires de fait et de droit, de tous les éléments d'actif et de passif constituant leur patrimoine respectif, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion. Cette fusion est réalisée sous le régime simplifiée des fusions entre sociétés-sœurs tel qu'issu de l'article 32 de la loi n ° 2019-744 du 19 juillet 2019, et prendra effet, sans besoin d'approbation par les assemblées générales des parties à la fusion, à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis suivant dépôt du traité de fusion au greffe du tribunal de commerce de Toulouse en date du 6 Décembre 2021. Toutefois, la fusion prendra effet rétroactivement au 1er Juillet 2021, sur le plan comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par les sociétés absorbées seront réputées réalisées au profit ou à la charge de la société absorbante et considérées comme accomplies par cette dernière depuis le 1er Juillet 2021. Les éléments de l'actif et du passif de la société ALIASPRINT ont été évalués à leur valeur nette comptable, tels qu'ils ressortent du bilan comptable arrêté au 30 Juin 2021, l'actif pour un montant de 1 085 453 € et le passif pour un montant de 726 480 €. Les éléments de l'actif et du passif de la Société IPG

EUROPE ont été évalués à leur valeur nette comptable, tels qu'ils ressortent du bilan comptable arrêté au 30 Juin 2021, l'actif pour un montant de 161 502 € et le passif pour un montant de 77 151 €. La société EVOLU-GROOP (RCS TOULOUSE 514 028 448), société-mère de la société absorbante et des sociétés absorbées, détenant la totalité des titres représentant la totalité du capital des sociétés absorbées et de la société absorbante, la fusion ne donnera pas lieu à augmentation du capital de la société absorbante, ni prime de fusion, et aucun rapport d'échange, n'a été déterminé conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE, le 6 Décembre 2021 pour les sociétés absorbées et pour la société absorbante. Pour avis au RCS de Toulouse.

